



Location vente bien imo

Par **Morgane38**, le **09/01/2025** à **02:20**

Bonjour , je souhaiterais avoir une location vente .
le bien vau 350000€ , le loyer serrais de 1200€ (600€ loyer / 600€ déduit d'achat) . J'ai pas compris pour les frais de notaire ? Que doit ton versé ? Et quand ? merci

Par **Marck.ESP**, le **09/01/2025** à **12:19**

Bonjour et bienvenue

Généralités:

Les frais de notaire sont habituellement compris entre 7% et 8% du prix de vente pour un bien immobilier ancien. Ainsi, pour un bien de 350 000 euros, les frais pourraient s'élever à environ 24 500 euros à 28 000 euros.

Ils sont généralement réglés au moment de la signature de l'acte authentique de vente, c'est-à-dire lorsque vous devenez officiellement propriétaire.

Ils comprennent les droits de mutation, ce sont les taxes principales liées à la transmission de la propriété, les émoluments du notaire, ce sont la rémunération du notaire pour son travail et les débours, lesquels sont lmes frais annexes liés à la transaction (frais d'enregistrement, de publicité foncière, etc.).